

LETTRE INFO CGPME N°11

Actualité de la Médiation du Crédit

Source : Chiffres issus du dernier bilan de la Médiation, en date du 30 juin 2011.

1. Publication du guide sur le financement des PME/TPE :

Ce guide, élaboré avec le concours de l'ensemble des réseaux de Tiers de Confiance de la Médiation du Crédit, et destiné aux chefs d'entreprise, vise à améliorer les relations entre ces derniers et les organismes financiers qu'ils sollicitent.

Il reprend dans le détail chaque étape de la constitution d'un dossier de demande de prêt, et offre ainsi aux chefs d'entreprises toutes les armes pour que leurs démarches aboutissent.

Ce document rappelle également que si le dossier présenté par le chef d'entreprise à sa banque doit être structuré et bien argumenté, les banques, quant à elles, doivent assurer et respecter leur rôle de financement de l'économie.

Je vous invite à en assurer la distribution auprès de vos Tiers de Confiance de la Médiation, qui pourront s'appuyer sur les préconisations qui s'y trouvent afin de mener au mieux leur mission de soutien et conseil auprès des chefs d'entreprise en difficulté.

Pour cela, vous pouvez le diffuser sur vos sites internet et l'intégrer dans vos newsletters ou autres publications. De même, si vous souhaitez distribuer une version papier de ce guide, vous pouvez en assurer l'impression vous-même (impression standard) ou faire appel à un imprimeur (livrets, brochures, etc.).

Enfin, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous associer à la Banque de France pour faire la présentation de cet outil lors de vos manifestations locales.

2. Le bilan de la médiation sur le 2ème trimestre 2011 en quelques chiffres :

- Sur la période avril – juin 2011, 81% des appelants sont des chefs d'entreprise, les 19% restants étant créateurs.
- Comme auparavant, le premier secteur d'activité concerné reste le commerce : 19,9% pour le commerce de détail, suivi par le BTP à 12,9%.

- Les TPE rencontrent le plus de difficultés et sollicitent principalement la Médiation du Crédit. En effet, parmi les entreprises demandeuses, 18,4% ont 0 salarié, 14,9% ont entre 1 et 5 salariés, et enfin seules 3% emploient entre 6 et 9 salariés.
- L'Île de France et la région PACA enregistrent le plus de demandes (départements des Yvelines - 9 demandes, Paris et Bouches du Rhône – 8 demandes chacun).

A la lecture de ces chiffres récents, on peut faire le constat rassurant d'une certaine accalmie.

Toutefois, même si le nombre de sollicitations baisse, il est à noter que les problématiques soulevées par les chefs d'entreprise devant le médiateur sont aujourd'hui, en revanche, de nature plus complexe.

Aussi, la CGPME réitère son soutien face à ce dispositif désormais prolongé jusqu'en 2012.